

## ▪ Intelligence artificielle, faut-il faire une pause dans son développement ?

Débat

Thomas Barreau Spécialiste des enjeux de réglementation et de normalisation de l'IA chez France Digitale

Brando Benifei Eurodéputé italien membre du groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen (S & D) et négociateur en chef de la législation européenne sur l'intelligence artificielle

Elon Musk et des centaines d'experts mondiaux ont signé mercredi 29 mars un appel à une pause de six mois dans la recherche sur l'intelligence artificielle, en évoquant « des risques majeurs pour l'humanité ». Le Parlement européen doit rendre dans les prochaines semaines sa version de l'« AI Act », le projet de règlement lancé par la Commission européenne.

- Recueilli par Paul de Coustin et Céline Schoen

### « Il faut réguler sans impacter le développement d'entreprises innovantes »

**Thomas Barreau**, spécialiste des enjeux de réglementation et de normalisation de l'IA chez France Digitale

« La question est de savoir : où place-t-on le curseur et comment s'assure-t-on que la pause soit bien respectée ? Des instances externes vont-elles devoir certifier que les grands développeurs d'IA génératives ont bien respecté les consignes ? Il me paraît très compliqué de mettre des gens au chômage technique et d'éteindre tous les processeurs et les ordinateurs qui vont avec pendant plusieurs mois.

Ce qui est certain, c'est qu'il faut réguler et encadrer le développement tous azimuts de ces technologies. Les IA génératives peuvent avoir des effets bénéfiques, mais elles ont également des travers. On a tous vu les images, créées artificiellement, qui circulent sur Internet, de Barack Obama et Angela Merkel qui mangent une glace sur la plage, ou du pape François en doudoune... Elles montrent que les IA peuvent avoir une incidence importante sur la diffusion de fausses informations de masse.

Tout le sens des actions de France Digitale auprès des institutions européennes est de faire en sorte d'avoir un cadre fécond au niveau européen, et d'être sûr que le développement des IA aura un impact positif. A minima, il faut s'assurer que l'on arrivera à gérer les risques qui existent autour de l'intelligence artificielle.

Cette approche par les risques, qui est celle de la Commission européenne, est la bonne. C'est ainsi qu'elle pose les fondations de l'« AI Act », qui sera le socle des usages futurs en Europe. La Commission a formulé quatre niveaux de risque. Le premier concerne les systèmes d'IA à risques minimales qui ne nécessiteront pas de régulation spécifique. Le

second, l'IA à risque faible, comprend notamment les « deepfakes » à vocation artistique (par exemple, les générateurs d'images), qui restent facilement encadrables.

Viennent ensuite les systèmes d'IA à hauts risques. C'est le cœur du réacteur de l'AI Act. Cette catégorie va nécessiter un encadrement fort. Cela concerne par exemple le secteur légal et le développement de « robots juges » qui trancheraient des décisions de justice. Enfin, il y aura des systèmes à usage interdit, qu'il sera impossible de commercialiser sur le sol européen. Les rapporteurs du texte veulent d'ailleurs étendre cette interdiction à l'export. Cette catégorie concerne les technologies qui permettent l'ingérence dans les processus démocratiques ou le « score social ».

L'optique est in fine de soutenir un écosystème innovant qui apportera demain des solutions aux entreprises et aux personnes physiques. Chez France Digitale, nous avons actuellement 76 start-up qui sont dans le cœur d'usage des intelligences artificielles génératives (images, sons, vidéos). Ces start-up veulent pouvoir continuer à grandir grâce à l'IA, dans un cadre posé. La future réglementation ne doit pas gêner trop grandement, d'un point de vue humain et financier, leur développement. »

### « Il ne faut pas bloquer le développement de l'IA, mais le réguler »

**Brando Benifei**, eurodéputé italien membre du groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen (S & D) et négociateur en chef de la législation européenne sur l'intelligence artificielle

« Mettre sur pause le développement de l'intelligence artificielle (IA) n'aurait pas de sens, ce n'est pas la bonne méthode à suivre. Elle ne serait absolument pas viable pour l'industrie. Il faut au contraire encadrer le développement de ces technologies, et c'est ce que nous faisons actuellement à l'échelle de l'Union européenne (UE).

La Commission européenne a mis sur la table en avril 2021 une proposition législative qui fixe des barrières, afin de garantir un usage éthique des systèmes qui utilisent l'IA dans l'UE. Dans ce « règlement établissant des règles harmonisées concernant l'IA », long de 119 pages, la Commission européenne entend, selon ses propres termes, « mettre en balance les bénéfices et les risques » de l'IA.

La clé, c'est de garantir la confiance envers l'IA, car celle-ci peut être très utile, avoir un impact très positif dans la vie de tous les jours. L'idée est d'interdire certaines utilisations jugées trop dangereuses, comme les systèmes de notation sociale qui existent déjà en Chine. Il s'agit également de bannir les techniques de manipulation mentale, et de protéger les publics vulnérables, les enfants notamment. Les systèmes qui évoluent trop vite et qui ne parviendraient pas à se plier à ces nouvelles règles seront bannis. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons garantir la protection des consommateurs européens.

Je chapeaute les négociations autour de ce texte au Parlement européen, et je peux vous dire que les pourparlers avancent bien. Nous espérons un vote en session plénière au

mois de mai, ensuite le Parlement européen et le Conseil de l'UE (qui regroupe les États membres) devront négocier ensemble. Si tout se passe bien, la nouvelle législation pourrait commencer à être appliquée début 2026.

L'industrie, elle, n'a rien à craindre de ces nouvelles mesures, tant qu'elle accepte de respecter les règles du jeu européen. Au contraire, ces règles leur seront favorables. Rien n'empêchera les petites et moyennes entreprises de tester leurs innovations, et d'utiliser ce que l'on appelle des « bacs à sable » (« sandboxes ») réglementaires pour éprouver des systèmes d'IA, le tout en s'assurant de bien respecter la législation en place. C'est un progrès.

De manière générale, l'IA doit être au service des êtres humains, et certainement pas le contraire. L'Europe est la championne du monde de la protection de la vie privée, des données personnelles et des droits des travailleurs. Ces fondamentaux doivent à tout prix être respectés, à chaque instant, dans toutes les évolutions qui concernent le secteur de l'IA. »